

Réunion vendredi 30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LEFEBVRE, Maire.

Présents : Mme DURIEUX

MM. LEFEBVRE G / DELARUE J / DELARUE A / FOYER / MARIE / ANGOT / PREVEL

Absents excusés : LEFEBVRE Arlette / LEHUGEUR

Absens non excusé : FLEURY

A été nommé secrétaire :

A. DELARUE

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de la convocation : 23 mars 2018

Délibération n° 2018/08- Compte administratif 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2017 :

Fonctionnement :	Dépenses	=	112 319.47€
	Recettes	=	111 161.67€
	Soit un déficit	=	1 157.80€
Investissement :	Dépenses	=	14 940.15€
	Recettes	=	7 143.53€
	Soit un déficit	=	7 796.62€

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote ces deux comptes.

Délibération n° 2018/09 - Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2017 en parfaite concordance avec le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal.

Fonctionnement :	Dépenses	=	112 319.47€
	Recettes	=	111 161.67€
	Soit un déficit	=	1 157.80€
Investissement :	Dépenses	=	14 940.15€
	Recettes	=	7 143.53€
	Soit un déficit	=	7 796.62€

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote ces deux comptes.

Délibération n°201/10 – Taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition et donc d'appliquer les taux suivants :

Taxe habitation	=	6.21 %
Taxe foncière (bâti)	=	7.77 %
Taxe foncière (non bâti)	=	16.82 %

Délibération n° 2018/11 - Vote du budget primitif 2018

Le Maire présente le budget primitif 2018.

Après lecture des articles en fonctionnement et en investissement,

Fonctionnement :	Dépenses	393 873.78 €
	Recettes	393 873.78 €
Investissement :	Dépenses	98 193.00 €
	Recettes	98 193.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

Délibération n°2018/12 – SMICO Adhésion et retraits de communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Estrées la Campagne est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

- La Commune de : Bretteville le Rabet a sollicité son adhésion au SMICO,
- et que les Communes de Antoigny, Ciral, Fel, Chambois, Campandre-Valcongrain, Omméel, Urou et Crennes, La Cochère, le Syndicat des Eaux de la Laize, le SIAEP de la Vallée du Laizon, et le SIAEP de Soligny la Trappe ont sollicité leur retrait du SMICO

Lors de la réunion du 27 janvier 2018, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable :

- A l'adhésion de la Commune de : Bretteville le Rabet
- Au retrait des communes de Antoigny, Ciral, Fel, Chambois, Campandre-Valcongrain, Omméel, Urou et Crennes, La Cochère, du Syndicat des Eaux de la Laize, du SIAEP de la Vallée du Laizon, et du SIAEP de Soligny la Trappe
- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.
- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Projet Jardins Suisse Normande

Le groupe de travail composé de Martine Durieux, Alain Delarue et Jacques Foyer se retrouvera en mairie le lundi 9 avril 2018 pour une esquisse de jardin.

Renforcement réseau d'eau : le renouvellement de la canalisation d'eau sur le RD 131 a entraîné des perturbations dans la commune. A chaque fois le maire a remonté les doléances, aux responsables des travaux, lors des réunions de chantier. Les remarques de M. Lucas ont fait l'objet d'un mail détaillé retransmis auprès du bureau d'études Sibéo avec copie à l'entreprise Floro TP.

Dérogations scolaires : Le maire rappelle que l'inscription d'un élève dans une autre école est étudiée par la commission scolaire de la communauté de communes et entérinée (ou non) par le président de la CDC, mais en aucun cas par le maire de la commune de résidence de l'enfant.

Urbanisme : Le projet d'agrandissement de l'habitation de M. et Mme Morotti est présenté au conseil qui retient la couleur « ton pierre » pour le bardage.

Entretien haie parking cimetière : M. et Mme Lucas confirment dans un courrier qu'ils s'engagent à prendre en charge l'entretien annuel de la haie de charmilles qui longe leur propriété.

Assainissement : le maire a donné son accord à l'entreprise Pierre de Gouvix pour réaliser le puisard sur la DR 260.

Formations urbanisme : le maire soumet au conseil le calendrier des formations en urbanisme (gratuite).

Fin de réunion 20h10

Fin de séance à 19 h 10